

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Garrigue

ARTICLE 11

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a aucune lisibilité sur les perspectives d'avenir des filiales.